



Flash info



Jacques LE NAY et son équipe en télétravail

Conscients de l'importance de respecter les règles de confinement, **Jacques LE NAY et ses collaborateurs** sont tous **en télétravail**, mais **restent évidemment disponibles**.

Des réunions de travail par visioconférence sont régulièrement organisées pour faire le point sur les dossiers et les travaux de la semaine. En cette période particulièrement difficile, complexe et anxiogène notamment pour les élus, Jacques LE NAY et son équipe restent **mobilisés**. Vous pouvez les joindre sur les numéros et adresses e-mails habituels.

La newsletter hebdomadaire reprend sous une forme quelque peu modifiée et les informations ciblées sont relayées sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

DANS LE MORBIHAN

Adaptation du fonds de solidarité au niveau local

CORONAVIRUS COVID-19
LE FONDS DE
SOLIDARITE

Afin de faire face à l'impact économique de la crise sanitaire, l'Etat a mis en place un certain nombre d'outils pour accompagner les entreprises et sollicite les communes et intercommunalité à participer au **fonds de solidarité** qui a vocation à **aider les petites entreprises**.

Les **maires**, conscients des conséquences de la crise sanitaire sur les **entreprises de leur commune** souhaitent les aider à traverser cette période, notamment en leur apportant un soutien financier.

Or, en l'état actuel, ce fond de solidarité ne le permettant pas, Jacques LE NAY et trente de ses collègues centristes ont sollicité Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances, afin d'**adapter ce dispositif au niveau local** pour assurer le **fléchage des financements** apportés par les collectivités et leur **affectation au niveau local**.

Covid-19, conséquences économiques et sociales, Jacques LE NAY mobilisé



• Difficultés rencontrées par le secteur de thalassothérapie-hôtellerie-restauration

Dans un courrier adressé à Jean-Yves LE DRIAN, Jacques LE NAY a attiré l'attention du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères sur les difficultés rencontrées par les professionnels des secteurs de **thalassothérapie-hôtellerie-restauration**.

Compte-tenu de l'**importance de l'économie du tourisme** pour la région Bretagne, le sénateur attend du ministre des informations quant aux **mesures du Gouvernement** permettant la **réouverture progressive** de ces établissements.



• Difficultés rencontrées par les centres équestres

Jacques LE NAY a été interpellé quant à la situation préoccupante des centres équestres au regard du confinement, la plupart de ces structures n'ayant **aucune perspective de recettes** avant septembre 2020, et **devant continuer à assumer les charges d'exploitation**. Le sénateur a relayé ces informations à Didier GUILLAUME, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et attend du Gouvernement les éventuelles dispositions prévues pour cette **activité à caractère agricole** et des éléments de nature à rassurer la profession.



• Difficultés rencontrées par les aidants familiaux

Dans un courrier adressé à Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées, le sénateur LE NAY a attiré son attention sur la **situation des aidants familiaux dont le statut ne leur permet pas d'être éligible à un soutien financier public**. « *Les aidants familiaux sont exclus de la chaîne de solidarité mise en place pour le système médico-social, alors qu'ils participent activement à la prise en charge de personnes en difficultés du fait de l'âge ou du handicap* » expose le sénateur qui **attend de la ministre des précisions** quant aux **mesures envisagées** pour soutenir les aidants familiaux.

Tribunaux de commerce et sauvegarde des entreprises, Jacques LE NAY Interroge Bruno LE MAIRE



Interpellé par Claude DOZOUL, président de la CPME du Morbihan, Jacques LE NAY a interrogé le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno LE MAIRE sur la situation des tribunaux de commerce et leur capacité à faire face à une prochaine augmentation prévisible des mesures préventives de sauvegarde, de redressement et de liquidation des entreprises. Pour Jacques LE NAY « *les tribunaux de commerce vont être submergés par les sollicitations des entreprises qui connaissent d'importantes difficultés économiques et dont certaines risquent malheureusement de faire faillite* ».

Aussi, il demande au ministre « *de sensibiliser dès maintenant les entreprises en difficulté et les inciter à travailler rapidement avec les tribunaux de commerce afin de mettre en place des mesures préventives* ».

Pour Jacques LE NAY « *il en va de la pérennité de nombreuses structures* ».

AU PARLEMENT

Réunion du groupe de l'Union centriste



Les sénateurs du groupe Union centriste ont entendu Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique sur le projet de **traçage numérique** proposé par le Gouvernement au moment du déconfinement. L'**application StopCovid**, censée alerter lorsqu'une personne a été en contact avec des porteurs du virus est **un des éléments de la stratégie de sortie du confinement** proposé par le Gouvernement. Beaucoup de questions demeurent sur sa mise en œuvre et son efficacité, les personnes malades et signalées pourraient être désanonymisées, des rencontres privées être révélées et des données privées divulguées.

Le Premier ministre présentera le 30 avril devant les députés la stratégie nationale de déconfinement et en précisera les modalités de sortie. Un débat sur les différentes dispositions et sur ce traçage numérique sera suivi d'un vote.

Epidémie en Afrique, dépistage des soldats en opération, Conseil européen, la commission poursuit ses auditions



La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a réuni ses membres par visioconférence. Elle a entendu le 20 avril, **Pierre-Marie GIRARD, directeur international de l'Institut Pasteur de Paris et Amadou SALL, directeur de l'Institut Pasteur de Dakar**. Tous deux appellent à **relever le nombre d'experts mis à disposition des instituts et à réorienter massivement l'aide du fonds mondial vers le Coronavirus et le renforcement des systèmes de santé en Afrique**. Le 23 avril, le **Chef d'Etat-major des armées, le général d'armée François LECOINTRE**, a été auditionné pour faire le **point sur les opérations intérieures** (Résilience, Sentinelle) et **extérieures** (Barkhane, Chammal...) pour lesquelles **30 000 soldats**, marins et aviateurs sont intensément **engagés au service de la Nation**. La commission a réitéré sa demande de **mieux protéger les militaires**, en raison de la criticité de leur mission, et de leurs conditions d'exercice particulières. Le 24 avril la commission a entendu **Amélie de MONTCHALIN**, secrétaire d'Etat chargée des Affaires européennes, suite au **Conseil européen** du 23 avril 2020.

Questions de contrôle au Gouvernement



Renommées plus précisément « Questions de contrôle au Gouvernement » et organisées encore selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit, **les sénateurs ont interrogé le Gouvernement sur la gestion de l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences pour le pays**. [voir la vidéo](#)
Le 22 avril, Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, a été interpellé sur la **gestion des autres maladies** et la **prévention hors Covid-19**. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, a été interrogé sur la **situation dans les banlieues** et les **budgets communaux**. Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a été interrogée sur le **rôle des collectivités locales** dans la **gestion de la crise sanitaire**. Les **mesures sanitaires dans les transports publics**, l'assouplissement des **conditions d'intervention des collectivités territoriales** auprès des **acteurs économiques**, la **pesanteur administrative des Agences régionales de santé (ARS)** et le **soutien au monde de la culture** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

Adoption du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020



La deuxième loi de finances rectificative pour l'année 2020 a été adoptée par le Parlement le 24 avril. Ce texte prévoit une augmentation du plan de soutien passant de 45 à 110 milliards d'euros et prend en compte des hypothèses macroéconomiques d'une récession de 9 % du PIB, pour un déficit de 7,6 % et une dette de 115 % du PIB. Dans le détail, le Sénat a obtenu gain de cause sur un mécanisme de **prêt pour les PME-TPE** qui ne sont pas éligibles aux prêts garantis par l'Etat auprès des banques, le redressement à **1 000 euros du plafond de déduction à l'impôt sur le revenu** pour les sommes versées aux associations de soutien aux plus démunis et la **baisse de la TVA** au taux réduit de 5,5 % pour les **équipements de protection sanitaire**. Toutefois, si un compromis a été trouvé sur la défiscalisation des heures supplémentaires dont le plafond passe de 5 000 à 75 000 euros, le Sénat n'a pas obtenu gain de cause concernant l'instauration d'une taxe sur le secteur des assureurs afin de les faire participer au financement de la relance. [en savoir plus](#)

Conseil européen, un bilan en demi-teinte



Le plan de relance au niveau de l'eurogroupe et la création d'obligations européennes sur une base volontaire étaient à l'ordre du jour du dernier Conseil européen réuni en visioconférence le 23 avril. Il fait montre d'un bilan en demi-teinte. Tout d'abord, le principe d'une **relance communautaire** importante a été actée, ce montant pourrait représenter selon le Président Emmanuel MACRON 5 à 10 points du PIB européen, soit entre 800 et 1 600 milliards, ce qui excède largement le montant alloué lors de la crise de 2008 de 200 milliards pour 1,5 points de PIB européen dont le financement avait été partagé entre la Commission et les Etats membres. Cependant, les **modalités de financement** et d'**allocation de ce plan de relance restent** assez largement à **définir**, les tenants de l'orthodoxie budgétaire (Autriche, Pays-Bas, Suède), souhaitant que la relance se fasse sous forme de dette dont chaque Etat membre serait responsable, à raison de leur proportion de dépenses. Cette proposition a été jugée inacceptable par le Président de la République française, ainsi que par le Président du Conseil italien qui jugent que cela ne fait qu'accroître l'endettement des Etats en situation de fragilité sans accorder aucun transfert de solidarité. Un prochain Conseil est convoqué dans deux semaines, la relance budgétaire restant le principal pilier de sortie de crise.

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN
E-mail : j.le-nay@senat.fr
Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@gmail.com

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.
Vous pouvez à tout moment utiliser l'adresse j.le-nay@senat.fr pour vous en désabonner en indiquant dans l'objet du message désabonnement